Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 13/06/2024 Publication : 13/06/20240 R



DÉCISION DU MAIRE

Décision nº 104/2024

OBJET: Contrat avec la Production Little Bros Productions pour le spectacle d'Anne Roumanoff « l'expérience de la vie » le vendredi 11 octobre 2024 à 20h30 à l'espace Pierre Amoyal

Le Maire de Morangis,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.2122-22 et L.2122-23.

Vu la délibération du Conseil municipal n°040/2020 du Conseil municipal du 20 juillet 2020 portant délégation de pouvoirs au Maire

Considérant la proposition faite par le prestataire, pour la représentation d'Anne Roumanoff « l'expérience de la vie » le 11 octobre 2024 à l'espace Pierre Amoyal.

Article 1 : DECIDE de conclure un contrat avec la production Little Bros Productions, domiciliée au 19 rue Simart - 75018 Paris

Article 2 : DECIDE de signer un contrat pour un montant de 11 605,00 € TTC (onze mille six cent cinq euros), et de verser un acompte de 30% soit la somme de 3 481,50 euros TTC (trois mille quatre cent quatre vingt un euro et cinquante centimes), pour la représentation d'Anne Roumanoff « l'expérience de la vie » le 11 octobre 2024 à l'espace Pierre Amoyal.

Article 3: DIT que la somme correspondante est inscrite au budget,

Article 4: Ampliation de la présente décision sera transmise au Représentant de l'Etat dans le Département et à Monsieur le Receveur municipal.

Fait à Morangis, le 04 juin 2024



Décision certifiée exécutoire Madame le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte, et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Versailles dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa transmission aux services de l'État.